

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 93 - MARS/AVRIL 2013

DOSSIER page 20

Plan local d'urbanisme

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr



CONSEIL MUNICIPAL
Réflexion budgétaire,
travaux, GVAC...
page 7



AGENDA CULTUREL
Concerts, expositions,
etc.
page 28



**TRAVAUX D'INTÉRÊT
COLLECTIF (16-18 ans)**
Sur le territoire
intercommunal - page 26



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

le mot du maire

Le PLU, nouvelle RÉFÉRENCE DE L'URBANISME COMMUNAL

sommaire

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Vie associative	8
Bon à savoir	15
DOSSIER	
Plan local d'Urbanisme	20
Scolarité / Jeunesse	24
Gergovie Val d'Allier	25
Le coin du jardinier	27
Culture	28
Bloc-notes	30
Associations	31

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Cécile JOACHIN
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : Avril 2013
Édité à 2 050 exemplaires - gratuit

L'actualité municipale de ce début d'année s'annonce des plus riches. Elle a commencé avec l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qui occupe l'équipe municipale, sous la houlette de Didier Crespy et Gilles Solans, depuis le début de cette mandature. Je veux bien entendu parler du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document qui succède à notre Plan d'Occupation des Sols (POS) est amené à devenir la « bible » de l'urbanisme de la commune, puisqu'il s'imposera à toute nouvelle demande de permis de construire. Il a été construit avec l'assistance du cabinet Descœur, pour permettre un développement communal en parfaite harmonie avec l'espace naturel, sous l'influence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Clermont, lui-même inspiré par le Grenelle de l'environnement. Il a été arrêté par le Conseil municipal du 31 janvier, étape nécessaire à sa validation par les services de l'État. Je vous invite d'ailleurs à venir le consulter en mairie, afin de pouvoir faire toutes les remarques qui vous sembleront nécessaires lors de l'enquête publique qui devrait débiter au début de l'été.

Dans ce nouveau bulletin municipal, vous pourrez aussi constater que la mise en commun de moyens entre les différentes collectivités fonctionne bien, avec la création d'un groupement de commandes pour la fourrière animale. Cette procédure, conduite par la métropole régionale, nous a permis de réaliser de substantielles économies dans ce domaine. Autre point d'actualité brûlant, qui n'a pas pu vous échapper eu égard à la forte médiatisation à laquelle il a eu droit, la réforme des rythmes scolaires. Après avoir consulté les représentants des parents d'élèves, les directeurs et après avis de la commission

des écoles, en son Conseil du 7 mars 2013, la commune a décidé de demander le report de la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014. Consciente de son importance et de sa nécessité pour l'intérêt de l'enfant, la municipalité a souhaité prendre le temps de la réflexion et de l'organisation pour que celle-ci soit un succès. À cet effet, une consultation des parents d'élèves va être prochainement organisée afin que ces derniers puissent exprimer leurs préférences quant aux horaires et à la demi-journée supplémentaire. À l'issue de cette concertation, une décision sera prise quant aux modalités de sa mise en place. Bien entendu, il est dans notre intention d'associer à cette réflexion le tissu associatif local s'il le souhaite.

Enfin je ne saurais terminer mon propos sans vous dire que la réflexion budgétaire bat son plein. En effet, même si les tendances qui se profilent à un horizon de plus en plus proche ne sont pas rassurantes, avec un gel des dotations d'État pour cet exercice et une forte diminution pour les deux suivants, il nous faut quand même avancer avec pour objectif votre satisfaction dans le service public. Il va donc nous falloir apprendre à faire tout aussi bien, voir même mieux avec moins, même si cela n'est pas une finalité.

**Pascal Pigot,
maire des Martres-de-Veyre**



Pascal Pigot, lors de son discours prononcé à l'occasion du banquet des aînés.

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire

Une application dans la concertation pour l'intérêt de nos enfants

Tout le monde s'accorde à dire que les journées des écoliers français sont trop longues, trop chargées, imposant un rythme préjudiciable aux apprentissages. Une réforme s'avérait donc nécessaire. Dans l'optique de favoriser la réussite scolaire de chacun, le gouvernement vient de prendre un décret (26.01.2013) précisant le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

Consciente de l'importance de cette réforme et des contraintes organisationnelles qu'elle implique à la fois pour les communes, le corps enseignant et les parents, la municipalité a souhaité associer chacune des parties concernées à sa réflexion sur la mise en place de ces changements.

Lors d'une première rencontre le 19 février dernier, la commission des écoles a opté pour une mise en place de cette réforme lors de la rentrée de 2014 et non 2013... afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des acteurs locaux concernés et d'élaborer un projet pédagogique efficient, adapté au territoire (Projet éducatif territorial, PEDT).

Ainsi, comme l'oblige la procédure, le Conseil municipal a voté le 7 mars la saisine du département par le maire et la transmission de la demande au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) relatives au report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Les prochaines étapes devraient être une consultation des parents par le truchement d'un questionnaire à la rédaction duquel ils auront collaboré via leurs représentants ; s'ensuivront des échanges avec les différentes associations de loisirs, sportives et culturelles locales permettant notamment de faire le point sur les éducateurs à disposition, susceptibles d'intervenir en milieu scolaire.

Les conditions d'application de cette réforme primordiale et inéluctable doivent être pensées dans la concertation, avec en ligne de mire, la satisfaction de l'intérêt général. ■



Banquet des aînés

Le plaisir de se retrouver...



Comme à l'accoutumée, les aînés martrois, âgés de 70 ans et plus, ont été conviés au banquet annuel organisé en leur honneur par la municipalité, dimanche 10 mars, à la salle des Fêtes.

C'est le chef de l'hôtel de ville, Pascal Pigot, qui a ouvert les réjouissances par un discours retraçant les réalisations menées à bien par la collectivité en 2012, évoquant les projets majeurs de 2013 et réaffirmant une politique municipale qui assoit la commune dans son statut de pôle de vie de la deuxième couronne clermontoise.

Ce rendez-vous fut l'occasion, pour quelque 170 convives, de déguster un repas concocté par un prestataire local, de retrouver des connaissances, de partager un moment chaleureux et, pour certains, de rompre l'isolement. ■

Sécurité - vigilance

Se prémunir face aux vols et autres méfaits

Mi-février, la Gendarmerie nationale organisait une réunion d'information et de prévention à destination des plus de 60 ans, dans la salle du Parc.



Focalisée sur les vols, fraudes et autres méfaits commis à l'encontre du public dit « sensible », cette rencontre comportait deux parties : le visionnage d'un film présentant différents cas concrets et un débat avec les participants sur les thèmes du démarchage à domicile, du cambriolage, des vols divers et des arnaques sur Internet, abordant notamment les moyens pour s'en prémunir.

L'auditoire, très nombreux, a prêté beaucoup d'attention aux conseils distillés par l'adjutant-chef Éric Bonjean, adjoint au commandant de la brigade de Veyre-Monton, et la maréchale des logis chef Nathalie Jacobberger, référente seniors de la communauté de brigade de Veyre-Monton.

Pour les démarchages, il convient d'acquiescer les bons réflexes, à savoir réclamer une pièce justificative de l'identité et de la personne qui se présente à votre domicile ; si vous êtes seul(e), demandez au démarcheur de revenir à un autre moment, et pour cette seconde visite, soyez en compagnie d'une autre personne (membre de la famille, ami(e), voisin(e)...). Si la personne est insistante et « force le passage » pour entrer chez vous, prenez votre téléphone et composez le 17.

Faire usage du principe de précaution : avoir pour principe de toujours se méfier si un démarcheur/vendeur vous sollicite pour vous proposer un bien ou un service, notamment lorsque le prix est « imbattable ». Si vous avez besoin ou êtes intéressés par un produit (fruit/légumes, vêtements, extincteur...), ou un

service (taille de haie, d'arbre, nettoyage d'une toiture, fourniture en énergie renouvelable...), renseignez-vous sur les tarifs, comparez, demandez des devis (qui laissent le temps de réfléchir et de choisir la meilleure option pour vous).

Le principe ? Voleurs et cambrioleurs n'aiment pas être ralentis dans leur forfait. **Moyen de s'en prémunir ?** Tout faire pour les ralentir, en faisant preuve de bon sens et de vigilance :

- **contre les cambriolages** : fermez vos portes et fenêtres d'accès à la maison, même lorsque vous y êtes, utilisez des entrebâilleurs pour fenêtres et portes, des barres de sécurité pour vos volets. Lorsque vous partez en vacances, prévenez une personne de confiance afin qu'elle relève votre courrier. Faites-vous connaître auprès de la gendarmerie afin de bénéficier du dispositif « Tranquillité vacances » (valable toute l'année).

Évitez de conserver beaucoup d'espèces à votre domicile

- **contre les vols** : gardez toujours votre sac à main en bandoulière, côté mur, lorsque vous marchez dans la rue ; sur vous, lorsque vous faites une deuxième action (chargement d'enfant, de courses, réponse à un « touriste » égaré...).

Séparez votre carte bancaire du code secret, le chéquier de la pièce d'identité, ne laissez pas votre adresse avec votre trousseau de clefs... ce qui est « pratique » pour vous, l'est aussi pour le voleur.

Soyez vigilants lors de retraits d'argent au distributeur (faites-vous accompagner) ou lors de paiements avec votre carte bancaire (caisse de supermarché, pompes à essence...):

dans les deux situations, cachez le clavier avec votre main, et si une personne se trouve trop près de vous à votre goût, demandez-lui de s'éloigner et ne vous laissez pas distraire. Dans l'absolu, préférez revenir à un autre moment

- **contre les arnaques sur internet** : faire usage du principe de précaution : on ne sait jamais qui est vraiment l'autre personne à qui l'on parle.

- **lors d'un achat d'objet**,

toujours préférer le paiement par chèque, et se méfier des demandes de paiement par mandat cash ou western union, qui se révèlent souvent être des escroqueries. Si vous souhaitez néanmoins utiliser ce moyen de paiement, bien demander au personnel de la Poste de vous en expliquer le fonctionnement et ne jamais donner le numéro d'identification au vendeur avant d'avoir l'objet acheté en votre possession, même si ce vendeur est insistant, menaçant...

- **lors d'une rencontre à but sentimental** d'une personne sur un site internet, préférer entrer en contact avec des personnes de votre région, que vous pourrez facilement et rapidement rencontrer. Se souvenir que « l'homme ou la femme idéal(e) » qui possède toutes les qualités que vous recherchez, ne vous demandera pas de lui envoyer d'argent (généralement par mandat cash ou mandat western union) pour venir vous rencontrer ou parce qu'elle a un problème familial (père malade, mère hospitalisée...) ou « technique » (visa périmé...) de dernière minute.

- **lors de la réception d'un courriel à en-tête qui vous paraît officiel** (ERDF, Orange, CAF, banque, Gendarmerie nationale...) et qui vous réclame de cliquer sur le lien qui suit pour régulariser une situation ou une facture, ne cliquez pas sur le lien proposé : il s'agit d'une fraude. Contactez téléphoniquement l'organisme qui vous sollicite (n° présent sur vos factures ou relevés papier) et/ou signaler la fraude sur internet, site : internet-signalement.gouv.fr. ■

Services techniques

Création d'une aire de stockage

Outre les futurs travaux d'extension des bâtiments des services techniques, une plateforme destinée au stockage de divers matériels des ateliers vient d'être créée.



Florent Vivier, responsable des services techniques, Pascal Pigot, maire et Gilles Solans, adjoint aux travaux, aux bâtiments et à l'urbanisme, devant le portail clôturant l'aire de stockage.



D'une superficie d'environ 1.600 m², cette zone de stockage, composée notamment de différents bacs, sera utilisée pour stocker sel, pouzzolane, terreau (espaces verts), enrobé à froid et matériau nécessaires à la réfection des chemins. Toute la zone est clôturée et fermée par un portail.

La réception des travaux a eu lieu fin mars. À noter que le casier destiné au sel a été réalisé aux normes en vigueur, comportant une couverture pour protéger des intempéries et pour éviter toute pollution

du milieu naturel. Le sol est recouvert de concassé (déchets de carrière).

Ce nouvel aménagement présente plusieurs intérêts. Il permet la livraison des matériaux nécessaires aux missions des agents et donc de limiter les voyages chez les différents fournisseurs. Il favorise une réactivité certaine sur les diverses nécessités de services et demandes.

Un investissement qui permettra donc la conjugaison d'économies et d'optimisation du service rendu. ■



Réception des travaux en présence de représentants d'entreprises participantes ; de Robert Castanié assurant la maîtrise d'oeuvre ; de Florent Vivier, responsable des services techniques ; de Pascal Pigot, maire et de Gilles Solans, adjoint aux travaux, aux bâtiments et à l'urbanisme.

Contrat de prestations

Les services techniques en charge du déneigement du parking de Simply

La municipalité et la société Simply ont signé un contrat de prestations de services « déneigement » pour le parking appartenant à l'enseigne.



Dans ce contrat de prestations, il est stipulé que l'entretien sera réalisé par deux agents communaux à l'aide d'un chasse-neige.

Les agents des services techniques se chargeront donc, à la demande de la société (sauf le samedi et le dimanche) et après le déneigement des voies communales, de passer le chasse-neige sur le site.

L'ensemble de ces services est proposé moyennant le paiement d'honoraires prenant en compte l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des prestations décrites ci-dessus (frais de personnel, utilisation de matériel spécifique, etc.). ■

Conseil municipal du 7 mars 2013

DOB, rythmes scolaires, culture, assainissement, travaux... au programme



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Conformément à la législation qui prévoit la tenue obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3.500 habitants (article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales), le Conseil municipal a discuté des orientations budgétaires qui préfigurent les grandes lignes du budget primitif et a été informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Conformément à l'article 4 du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune peut être demandé au directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Après avoir consulté les parents d'élèves ainsi que les directeurs des écoles dans le cadre de la commission des écoles, et ne remettant aucunement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, la commune des Martres-de-Veyre a constaté qu'elle n'était pas en mesure d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires ni de définir un programme périscolaire satisfaisant.

Une demande de dérogation pour reporter la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 a donc été votée.

Une grande consultation va être lancée en direction des parents d'élèves, directeurs d'écoles et directeur d'ALSH. De plus, la commune souhaite saisir cette opportunité pour associer le tissu associatif martrois à cette réforme afin de proposer aux écoliers une alternative pertinente et agréable à la simple garderie.

Motion pour la pérennisation de l'aide financière de l'application de la réforme des rythmes scolaires

Toutes les communes ayant décidé de

mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50€/élève ainsi que 40€ supplémentaires par élève pour les communes éligibles à la DSU cible ou DSR cible.

La partie forfaitaire est prévue pour la seule année scolaire 2013-2014.

La partie majorée sera, quant à elle, prolongée pour l'année scolaire 2014-2015 et sera réservée aux communes éligibles cette année-là à la DSU cible ou DSR cible.

Afin de réussir la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, le Conseil municipal des Martres-de-Veyre émet le vœu que l'aide financière des communes soit pérennisée à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013.

Convention « scène d'une nuit d'été »

« Scène d'une nuit d'été » est une saison culturelle estivale composée au minimum de cinq spectacles vivants professionnels. Les spectacles sont gratuits et se déroulent en plein air. Cette programmation, éclatée sur le territoire intercommunal, est organisée par l'Office de tourisme de Gergovie Val d'Allier Communauté en collaboration avec les municipalités. Cette année, un des cinq spectacles se déroulera sur les Martres-de-Veyre le 05/07/2013.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

À la suite d'une demande de la Lyonnaise des Eaux et afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, il revient à la municipalité de se prononcer sur l'instauration d'un contrôle de conformité obligatoire sur les installations d'assainissement :

- pour toute demande de permis de construire qui nécessite un raccordement ;
- pour toute demande de travaux portant sur des aménagements du logement entraînant des modifications sur les équipements.

Il a été souligné la nécessité d'instaurer un contrôle de conformité obligatoire sur les réseaux d'assainissement.

EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - GVAC

La Commission Locale d'Évaluation de Transferts de Charges de la Communauté de communes s'est réunie le 12 février 2013 et a produit le rapport suivant : « L'adhésion effective de la commune d'Authezat à Gergovie Val d'Allier Communauté au 1^{er} janvier 2013 implique d'évaluer les charges transférées par la commune à l'EPCI. Au regard des compétences communautaires et des compétences exercées par la commune d'Authezat jusqu'au 31 décembre 2012, il existe deux compétences communes :

- la compétence Scot déléguée au Grand Clermont ;
- la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » déléguée au SICTOM Issoire Brioude.

L'attribution de compensation d'Authezat a donc été évaluée.

Il revient aux conseils municipaux des communes membres de Gergovie Val d'Allier Communauté de se prononcer à la majorité qualifiée dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT. »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLETC de Gergovie Val d'Allier Communauté.

TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public du parc municipal, le SIEG a été sollicité pour les réaliser. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 31.000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'éco-taxe soit : 15.501,54 €. Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif. ■

Don du sang

Restons mobilisés, continuons de donner !



« Pas sang vous »

L'année 2012 qui vient de se terminer a été très particulière, avec, notamment, l'**arrêt en milieu d'année des collectes spécifiques de plasma**. Ce produit prélevé en collecte mobile est traité par le Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies pour en faire des MDS, des médicaments dérivés du sang. Mais depuis deux ans, la concurrence commerciale est très forte avec les multinationales étrangères qui utilisent un argument de poids, le prix le plus bas. Malheureusement, les autorités sanitaires françaises ont des exigences qu'elles n'imposent pas aux fournisseurs étrangers, en terme de qualité, donc de sécurité ! Nous avons alerté les sénateurs et députés de notre département du risque encouru très grave relatif à la sécurité transfusionnelle.

Autre problème, la situation en don de sang, au niveau quantitatif. Fin 2012 et depuis le début de cette année, le stock à l'Établissement Français du Sang (EFS) est toujours fragile voire même parfois critique, comme ces dernières semaines, avec une réserve de seulement quatre jours dans certains groupes (O et B), pour un objectif de quatorze jours. Cette situation très dangereuse pour alimenter les hôpitaux a été maîtrisée grâce à l'effort des donateurs qui ont bien répondu aux nombreux

appels des acteurs de la transfusion. À l'échelle de notre secteur, nous constatons une baisse des dons, sang et plasma, sur les trois dernières années. Avec l'arrêt des prélèvements en plasma mi-2012, nous espérions une augmentation des dons en sang. Nous constatons également, pour la troisième année, une baisse du nombre global, sang et plasma, de donateurs lors de nos collectes **aux Martres : 1.211 donateurs en 2009, 971 donateurs en 2012. Idem dans les autres communes de notre secteur. Nous avons un résultat global, de 2.315 en 2009, pour 1.971 en 2012.**

Nous ne comprenons pas cette désaffection au don de produits sanguins que l'on retrouve amplifiée au plan national. Avec quelque 161 dons par collecte aux Martres, pour un peu plus de 4.000 habitants, nous sommes juste à la moyenne de 4 % de donateurs !

Seulement 4% des habitants qui offrent leurs produits sanguins ! Pourquoi ?

Il est vrai que chacun a de bonnes raisons de ne pas faire le geste qui sauve des vies, par peur de la piqûre, manque de temps, en se disant on donnera la prochaine fois, etc. Mais nous devons nous mobiliser pour répondre aux besoins des malades. Malheureusement demain, personne n'est à l'abri de la maladie...



Il est difficile de comprendre cette baisse alors que le besoin de ces produits sanguins augmente d'année en année, nous ne devons pas nous démobiliser. Avec l'aide précieuse de la municipalité, nous essayons de vous offrir une collation améliorée, parfois chaude par temps froid. ■

RENDEZ-VOUS

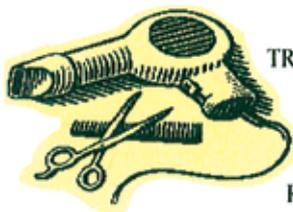
Pour notre prochaine collecte à la salle des Fêtes des Martres, le lundi 13 mai, de 8h30 à 11h30 et de 16 heures à 19h30, sollicitez votre entourage, vos amis pour venir faire le geste qui sauve des vies.

CONTACT

Amicale Pour le Don de Sang Bénévole de la Région des Martres-de-Veyre
Dominique CLEMENT
23 Impasse des Chazaleix
06 70 97 70 25
domclement@hotmail.fr

COIFF'LYNE

MASCULIN-
FEMININ
8H30 -12H
13H30 -18H30
SAMEDI
NON STOP



COUPE
TRADITIONNELLE

RASOIR-CISEAU

60 AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
04 73 39 92 31

Garrosserie JOAQUIM et Fils

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

"Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules"

 **04 73 39 93 88**

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

USMV Gymnastique

Marcher pour soutenir une bonne cause

Le 7 octobre 2012, les « Gainettes Martroises » de l'USMV Gymnastique des Martres-de-Veyre ont organisé la 3^e édition de leur randonnée pédestre au profit d'Acte Auvergne, association dont les objectifs sont d'améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants atteints de cancer ou de leucémie et d'apporter un soutien moral aux parents des enfants concernés.

Cette manifestation s'est soldée par un franc succès. La somme de 1.000 euros a été récoltée. Le 25 février dernier, les « Gainettes Martroises » ont donc eu le bonheur de remettre un chèque correspondant aux représentants d'Acte Auvergne au cours d'un apéritif.

Ainsi qu'elles l'ont fait lors de cette soirée, elles tiennent à témoigner une nouvelle fois leur gratitude aux bénévoles ainsi qu'à l'ensemble des sponsors qui les ont soutenues à cette occasion.

Rendez-vous

Les Gainettes Martroises vous attendent nombreux et nombreuses lors de leurs prochaines manifestations :

- dimanche 5 mai, avec la participation à la Clermontoise ;
- dimanche 6 octobre, pour la quatrième édition de leur randonnée pédestre. ■



USMV Gym. La randonnée pédestre organisée par les Gainettes martroises a rapporté 1.000 euros au profit d'Acte Auvergne.

Marre-toi et Partage

Festival de la bonne humeur



Le traditionnel Festival de la bonne humeur de « Marre-toi et Partage » aura lieu le samedi 6 juillet, dans le Parc municipal.

Outre le fait de passer un excellent après-midi en famille ou entre amis, et une très bonne soirée musicale, vous ferez également une bonne action.

Cette année, vous pourrez apprécier un programme varié avec Narvalo, théâtre burlesque, les arts du cirque



de Cournon, les Plus Pitres, etc. En soirée, les orchestres Doc Martin et Sol Power se feront apprécier des amateurs de rock.

Cochez dès maintenant cette date sur votre calendrier! ■

Judo-Club (JCVM)



Des performances présageant un avenir prometteur

Le dimanche 13 janvier, nos judokas se sont déplacés à Courpière pour **le tournoi annuel**. Les mini-poussins (4/5 ans), poussins (6/7ans) et benjamins (8/9 ans) ont ainsi pu se confronter aux autres clubs régionaux et défendre vaillamment les couleurs du Judo-Club martrois. Toutes nos félicitations pour leur engagement dans les combats et pour les résultats obtenus. Les benjamins se sont en effet illustrés par de belles places sur les podiums, ce qui nous laisse présager un avenir prometteur pour ces jeunes dans les compétitions futures (Torre Loïc : 4^e; Thiallier Thibaut : 2^e ; Orfanotti Léo : 2^e; Da Costa Tom : 1^{er} ; Bastide Emilien : 3^e ; Dieste Sacha : 1^{er} ; Chamoux Ishaq : 1^{er}; Tournaire Dylan : 2^e ; Mathias Elora : 2^e ; Bollon Christophe : 4^e; Fernandes Paco : 4^e; Terrier Ethan : 5^e).

Quelques jours plus tard, le samedi 19 janvier, une étape de l'**Amical Judo Tour** s'est déroulée au gymnase du collège Jean-Rostand des Martres-de-Veyre. Le JCMV recevait les judokas des clubs de Beaumont, Royat, Nébouzat, Saint-Genès-Champanelle, Billom, Saint-Dier-d'Auvergne et Chamalières. Encadrés par leurs professeurs, Pierre Bondy, Pierre Gaudin



et Amandine Guillaume, l'après-midi s'est scindé en deux parties distinctes. Le début fut consacré aux plus jeunes, avec une grosse trentaine de poussins et benjamins. Leur entraînement leur a notamment permis de se préparer au championnat de secteur ou aux prochains tournois à venir. Intensif, sérieux, mais aussi très ludique, chacun a pu retrouver ou rencontrer des camarades issus d'autres clubs. Afin de finir cet échange sur une note festive, un goûter était offert par le JCMV permettant à tous de se quitter en ayant retrouvé quelques forces. La seconde partie de l'entraînement était elle consacrée aux cadets, juniors et seniors. Une dizaine de participants a ainsi pu bénéficier d'un entraînement très technique soit, mais aussi

et surtout très convivial. Tous, des cadets aux seniors, de la ceinture blanche à la ceinture noire, ont passé un excellent moment alliant travail et plaisir.

À l'issue de ces efforts, tout le monde s'est rassemblé autour des bénévoles du JCMV afin de partager un pot de l'amitié... très amical !

Le JCMV remercie les professeurs pour leur présence, leur travail et leur sympathie. Il remercie aussi tous les judokas pour leur participation et leur implication au cours de cet entraînement collectif.

Tous, judokas comme professeurs attendent avec impatience le prochain rassemblement de l'Amical Judo Tour. ■

DOLCE PIZZA
« uniquement à emporter » ● ● ●
« PÂTE À PIZZA FAITE MAISON »
55 avenue de la gare - Les Martres de Veyre
(en face de la gare)
04 73 42 91 98

DA SILVA Manuel
Ravalement de façades
Neuf et restauration
159 rue Saint-Verny
63730 Les Martres de Veyre
04 73 39 22 80
06 08 72 88 63

Basket-Club Val-de-Veyre

Le BCVV fait son show

Afin de fêter la nouvelle année, le Basket-Club Val-de-Veyre a convié tous ses licenciés à une soirée privée, à Veyre. L'occasion de partager un moment convivial en dehors des parquets.

A l'initiative de quatre membres du bureau (Françoise Andanson, Juliette Cellier, Sandrine Pic et Marion Pradier), la fête a rencontré un beau succès. Il s'agissait avant tout de faire le lien entre les équipes et d'apprendre à se connaître dans un autre contexte que la compétition et les entraînements. Près de 120 personnes ont fait le déplacement à la salle Harmonia, à Veyre, pour assister à un véritable show, proposé par le club.

La soirée a commencé par une présentation totale des catégories. Ce sont d'abord les poussins qui ont ouvert le bal sur le tube de l'année « Gangnam style » de Psy, montrant ainsi tous les progrès qu'ils avaient acquis depuis le début de la saison. S'ensuivirent les minimes filles, puis les minimes gars qui ont préféré prendre le micro pour chanter une chanson de présentation, tout comme les seniors filles. De leur côté, les seniors hommes ont choisi l'humour et les devinettes pour s'annoncer à l'assemblée. Pour clore ce spectacle, les vétérans avaient également adopté le « Gangnam style » et, coiffées de perruques multicolores, elles ont enflammé la salle. Après les présentations, les invités ont pu s'essayer au karaoké, reprenant les tubes du moment et ceux des années précédentes. Puis la soirée s'est terminée sur la piste de danse et ce, jusqu'au bout de la nuit, laissant un très bon souvenir dans les têtes des participants.

Loto le 6 avril

Autre manifestation très attendue par le club, son loto annuel, qui aura lieu cette année à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre, le samedi 6 avril à partir de 20 heures. De nombreux lots seront à gagner notamment un bon

pour un voyage de 600 €, une cave à vin et deux places pour aller voir l'équipe de France de basket féminine contre l'Italie en match de préparation à l'Euro 2013, le 20 mai prochain (réservées à la partie enfants).

Performances

Du côté du sportif, cette saison n'est malheureusement pas aussi belle que la dernière puisque pour le moment, les équipes du BCVV se maintiennent dans le milieu de tableau de leur championnat respectif. Cependant, il ne faut pas se décourager. Les licenciés ont besoin de vous pour les encourager tous les week-ends.

Bureau

Au mois de juin prochain, l'heure sera au bilan et le bureau annonce qu'il sera démissionnaire. De nombreux postes stratégiques vont donc être laissés vacants, notamment celui de



président. Le club est à la recherche de toute bonne volonté qui souhaiterait s'investir et permettre de faire grandir cette association. Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter l'actuelle présidente, Jessica Carli au 06.77.46.70.15.

Pratique

Sachez aussi que le club a lancé en début d'année son propre site internet. Vous trouverez tous les renseignements sur le : www.bcvaldeveyre.fr. ■



Assemblée générale du Comité culturel

Le Comité culturel fixe son calendrier

Le Comité culturel a tenu récemment son assemblée générale sous la présidence de Jeanine Castanié, en présence de Pascal Pigot, maire.

Bilan 2012

Le secrétaire Samuel Le Goff a présenté le bilan d'activités 2012.

Deux concerts ont été présentés au public:

Alain Chanone, bien connu pour avoir inspiré le film « Quand j'étais chanteur » et le groupe Wild Geese dans des adaptations de musique populaire irlandaise, l'un et l'autre dans une ambiance très conviviale.

L'association accentue sa volonté d'animer la Maison du Patrimoine, en coopération avec les institutions locales, notamment avec :

- **une exposition d'artistes peintres locaux:** JP Vacher, Thym Batisse, JC Leraître, JC Morin, vue par plus de 500 personnes ;
- **la présentation de travaux d'élèves du collège Jean-Rostand :** arts plastiques, élaboration et illustration de textes, DVD d'inspiration musicale ;
- pour les Journées du Patrimoine et en lien avec l'inauguration de l'Espace Jean-Pierre-Décombas, **concert de jazz et réouverture de l'exposition sur les commerces locaux ;**
- enfin, après une fructueuse quête de documents auprès de la population, **montage et présentation de l'exposition « Les Martres au temps des paysans »,** dans la poursuite de l'étude de la vie locale et de sa préservation, avec environ 700 visites. Une causerie bien documentée relative à la vigne par Jean-Pierre Pradier a

complété cette exposition.

Le Comité culturel est une nouvelle fois venu en appui de l'Office de Tourisme dans le cadre du **festival « L'humour sur un plateau » en accueillant (à guichets fermés) Mathieu Madénian** qui a laissé une excellente impression.

À la suite de plusieurs demandes, nous avons **réédité et remis en vente le n° 1 de Chroniques Martroises « Archéologie locale et concours de 1909 et 1932 ».**

Le trésorier Raymond Debost a présenté le bilan financier. Il laisse apparaître un modeste déficit sur l'année, couvert par l'excédent reporté. Les activités d'animation, à coût volontairement modéré pour les spectacles et gratuites pour les expositions, ne peuvent être mises en place que grâce à l'aide de la municipalité tant par la mise à disposition des locaux que par la subvention d'équilibre versée.

Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Élection du Bureau

L'assemblée a reconduit le bureau en l'élargissant. Nouvelle composition : présidente : Jeanine Castanié ; vice-présidents : Jean-Michel Mauge et Carine Pelletier-Muller ; secrétaire : Samuel Le Goff ; secrétaires-adjoints : Jean-Luc Échassoux,

Laurent Della Giustina ; trésorier: Raymond Debost ; trésorier-adjoint : David Pelletier ; membres actifs : Yvette Solans, François Mandonnet.

Toute personne intéressée par l'activité du Comité culturel est invitée à rejoindre l'association.

Programme 2013

Elle a élaboré le programme de 2013. Actuellement, sont prévus :

- deux ou trois spectacles dont un tour de chant d'Emile Sanchis et une animation théâtrale ainsi que des expositions, notamment « Moyen Age en lumière » avec calligraphie, enluminure, vitrail, peinture ;
- les peintures de Jean-Claude Baldassini et de sa fille Mireille, des peintures du peintre polonais Piotr Nowinski (en association avec France-Pologne) ;
- la réalisation d'un nouvel exemplaire de Chroniques Martroises en complément de l'exposition « Les Martres au temps des paysans » ;
- la production d'un DVD reproduisant divers films d'amateurs sur la vie locale et le jumelage avec Wynyard.

L'assemblée s'est terminée par un repas amical et la projection de films qui pourraient être intégrés dans le DVD envisagé. ■



Neuf et Renovation
Charpente Couverture S.A.R.L. Zinguerie
Di Grazia David
2ter, rue Saint-Nicolas - 63730 Les Martres-de-Veyre
Tél./fax : 04 73 39 71 59 - Mobile : 06 50 83 82 44
Mail : david.di-grazia@orange.fr



SERVICE À LA PERSONNE
Entretien - Tailles - Tontes
50% Déductible des impôts
TVA à 7%
Tél/Fax : 04 73 39 27 59
S. Meunier
rue de JUZERA - 63730 LES MARTRES DE VEYRE
servicesjardinageparticuliers@orange.fr

Orchestre d'Harmonie / Chorale

La patronne des musiciens fêtée comme il se doit



La fête de Sainte-Cécile est toujours un moment bien particulier pour les musiciens. Et cette année encore l'harmonie et la chorale des Martres-de-Veyre avaient tout mis en œuvre pour donner à l'office religieux, célébré par le père Jean-François Morin, une dimension musicale de grande envergure.

Sainte-Cécile est également l'occasion de remettre quelques décorations, récompensant les années passées au sein d'un orchestre ou d'une chorale. En présence de MM. Pascal Pigot, maire ; Yves Fafournoux, président de la Communauté de communes Gergovie Val d'Allier ; Alain Hébrard, maire de Mirefleurs ; Christian Bournat, président de la Fédération Musicale d'Auvergne ; Cyril Coutier, vice-président délégué de l'Union Départementale des Sociétés Musicales du Puy-de-Dôme ; la cérémonie s'est déroulée dans une ambiance très cordiale et cependant solennelle.

- 5 ans (insigne du jeune musicien) :

Julie Billon (H), Angéline Calla (C)

- 10 ans (médaille de bronze de la FMA) :

Maryse Clementelle (C), Claudine Daniel (C), Anne-Marie Tchernouchenko (C), Estrellita Véga (C)

- 15 ans (médaille d'argent de la FMA) :

Sébastien Cahuzac (H), Agnès Caroline (H), Annie Delavet (C), Pascal Delouche (C), Arlette Hutin (C), Odile Lafarge (C), Catherine Laveine (C), Catherine Montangerand (C)

- 20 ans (médaille de bronze de la CMF) :

Lydie Rey (H), Karine Hubert (C)

- 30 ans (médaille d'argent de la CMF) :

Isabelle Chastebaras (H)

- 40 ans (médaille d'or de la CMF) :

Éric Préclin (H)

- 50 ans (médaille d'or avec étoile de la CMF)

Marcel Clauzon (H)

Le verre de l'amitié qui suivit fut offert par la municipalité et la paroisse.



Récipiendaires. - Éric Préclin (à gauche) et Marcel Clauzon (à droite) ont été respectivement récompensés pour 40 et 50 ans passés au sein d'une Harmonie.

Ainsi, ont été médaillés pour leurs années de présence en (H)armonie ou (C)horale :

Et maintenant que les ventes annuelles de cartes de membres honoraires sont achevées, nous aimerions remercier chaleureusement tous les habitants des Martres, entreprises, artisans et commerçants pour leur générosité. C'est grâce à vous que nous continuons, chaque année, à poursuivre nos projets.

Après un début de saison bien rempli, l'Orchestre d'Harmonie a profité d'une trêve hivernale pour mettre en place de nouveaux morceaux que vous pourrez découvrir dès ce printemps. Venez nombreux ! ■

Prochains rendez-vous :

Concert à La Roche-Blanche avec l'école de musique GVAC, **samedi 6 avril**, à 20h30 ;

Animation pour la foire aux asperges, **jeudi 9 mai** ;

Concert aux Martres avec l'école de musique et la chorale scolaire, **samedi 25 mai**, à 20h30 ;

Concerts de quartier en plein air **vendredi 21 juin** vers la Maison du Patrimoine, puis **vendredi 28 juin** devant le local de l'association du jumelage.

USMV Rugby



Les rugbymen asémistes et toulousains se sont affrontés sur le stade martrois

C'est une certitude, les Martres-de-Veyre aiment le rugby, le rugby aime les Martres-de-Veyre. Il n'y a pas encore si longtemps, lors des festivités du trentenaire du club, l'USMV Rugby recevait, au stade du Lot, un invité de marque en la personne de Pierre Camou, président de la Fédération Française de Rugby (FFR). Dimanche 20 janvier, deux grands clubs, ténors du Top14, l'ASM Clermont-Auvergne et le Stade Toulousain, ont honoré les Martres de leur visite en venant disputer, sur ce même stade, une rencontre pour le

compte du championnat de France Espoirs (-23ans). Ce jour-là, le froid, la pluie et la neige n'ont pas dissuadé les nombreux supporters de l'Ovale de venir assister à ce match.

La victoire des Auvergnats (ASM 25 - Toulouse 20) acquise à la suite d'âpres mêlées et de rugueux combats dans la gadoue, l'accueil cordial et chaleureux de l'équipe organisatrice de l'USMV Rugby ont réjoui l'assistance. ■



Victoire de l'ASM Clermont-Auvergne sur le Stade Toulousain (25 - 20) à l'issue d'un rude combat.

Les rugbymen vêtus de neuf

Les rugbymen ont accueilli sponsors et partenaires, vendredi 15 février, au club-house du stade du Lot, en présence du maire, Pascal Pigot.

Mathieu Décombas, président de l'USMV Rugby, a témoigné la gratitude de l'ensemble du club à ses nombreux donateurs et partenaires. Il a particulièrement mis en exergue la fidélité, l'implication et la générosité dont ils font preuve chaque saison: « Sans ce soutien, les objectifs du club de pérennité, de résultats et de



Les parrains ont pu procéder à la remise de maillots lors d'une soirée conviviale, au club-house du stade du Lot.

formation des jeunes, qui sont parmi les tout premiers, ne pourraient être atteints ».

À l'occasion de cette réunion, les parrains ont remis, par l'intermédiaire de leurs représentants, les maillots à leur équipe respective (seniors, jeunes de moins de 11 ans et de moins de 9 ans, de l'école de rugby). La soirée s'est poursuivie, chaleureuse et empreinte d'échanges fructueux, autour d'un buffet et du pot de la concorde. ■

École de rugby. - Les jeunes de moins de 11 ans et de moins de 9 ans possèdent désormais un nouveau maillot.

Équipement. - Les seniors du club sont eux aussi bien équipés pour accomplir une belle saison sportive.

Club Saint-Martial

Programme des activités

Dimanche 14 avril : repas-anniversaire des 70, 80 et 90 ans des adhérents au restaurant scolaire, à partir de 12 heures. Veuillez vous inscrire dès maintenant.

Une sortie d'une journée est en cours de réalisation : « le Train Gentiane Express ». la date retenue est le jeudi 6 juin.

Pour 24 participants, le coût de la sortie revient à 68 €/pers (le club participant à hauteur de 10 €/pers); plus il y aura d'inscrits plus le coût baissera.

Merci de vous faire inscrire dès maintenant auprès de J. Lafougère (04 73 39 82 30)

Dimanche 30 juin : repas de la gym au restaurant le Saint-Martial, à partir de 12 heures.

Dimanche 7 juillet : repas de fin de saison au restaurant le Saint-Martial, à partir de 12 heures.

Du 2 au 7 septembre, voyage en Bretagne : les inscriptions sont en cours. Il reste des places.

Le club sera fermé le jeudi 4 juillet, après les activités. Reprise le mardi 10 septembre 2013.

Rendez-vous

Prochaine réunion du bureau : jeudi 2 mai 2013, à 16 heures, au club.

Pratique

Les activités du club sont ouvertes à tous les adhérents et non-adhérents ; vous serez les bienvenus.

Contact : Jean Lafougère, tél. : 04.73.39.82.30.

Enquête statistique

Performance de l'habitat, équipements, besoins et usages de l'énergie

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) réalise du 2 avril au 30 juillet une importante enquête sur la performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie (Phébus) en France.

L'enquête Phébus va servir à :

- évaluer la performance thermique du parc des logements en France métropolitaine ;
- comprendre les situations des ménages les plus vulnérables à une hausse des prix de l'énergie.

Ses résultats vont aider à permettre de mieux connaître les caractéristiques des logements et leurs besoins en rénovation énergétique et d'orienter les décisions des politiques publiques en la matière.

Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique.

Elle sera réalisée en deux parties :

- un enquêteur de la société Ipsos, mandatée par le ministère, prendra rendez-vous avec vous par téléphone, à partir du 18 mars pour venir réaliser l'enquête en face à face à votre domicile, pendant une quarantaine de minutes. Cette partie de l'enquête est obligatoire ;
- si vous le souhaitez, un diagnostiqueur de la société Bureau Veritas prendra ensuite contact avec vous par téléphone pour convenir d'un rendez-vous entre le 15 avril et 15 juillet 2013. Il évaluera à votre domicile la consommation d'énergie du logement et émettra un diagnostic de performance énergétique. Identique à celui réalisé lors d'une vente ou location immobilière, il est gratuit et a une validité de 10 ans. Des habitants de notre commune seront sollicités pour participer à l'enquête. La municipalité les prie de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux enquêteurs. ■

OBJETS TROUVÉS

Vous avez perdu une clé, un portefeuille, un bijou, un vêtement ?... Avant de contacter votre assurance, voire de remplacer l'objet perdu par un nouvel achat, ayez le réflexe d'appeler le secrétariat de mairie qui conserve tous les objets perdus ou échangés par inadvertance, rapportés en mairie. Votre objet s'y trouve peut-être.

Focus : Au cours du banquet des aînés du 10 mars dernier, un blouson noir a été échangé par erreur. L'un des propriétaires de ces deux blousons a rapporté le vêtement en question en mairie. Si l'un des participants s'est rendu du compte de la méprise et possède le deuxième blouson, merci de bien vouloir le rapporter en mairie pour pouvoir procéder à l'échange.

Natacha BOUSAC



Thérapie manuelle Méthode M. POYET
Méthode Traditionnelle Chinoise
Accompagnement émotionnel (fleurs de Bach)

06 32 98 53 20
6, rue des sources
63730 Les Martres-de-Veyre



Inspiration Bois Créations

Construire - Aménager - Rénover

www.inspiration-bois-creations.com

Julien BLANCHARD
Bruno MIGINIAC

Tél. 04 73 78 02 41
Fax 04 73 78 05 88
contact@ib-creations.fr

9 bis, rue Cugnot
ZA les Grandes
63670 LE CENDRE

Syndicat du Bois de l'Aumône

Les gestes simples qui facilitent la collecte

Rappel des modalités de collecte

Le Syndicat s'est engagé dans une seconde phase d'optimisation des collectes pour réduire les trajets, consommer moins de carburant et diminuer les coûts de fonctionnement. Dans ce cadre, une nouvelle organisation de la structure a été mise en œuvre, basée sur une répartition de l'activité sur deux sites d'exploitation pour se rapprocher des bassins de collecte. Les collectes ont donc été réorganisées et ont connu des changements depuis le 7 janvier dernier. Les modalités de collecte de vos déchets

ménagers ont évolué et les tournées du Syndicat du Bois de l'Aumône ont désormais lieu :

- le mardi et vendredi de 4h30 à 20h30.

Ainsi, il est demandé aux usagers de sortir leur bac jaune ou vert la veille au soir et de les rentrer une fois vidés (sauf pour les bacs collectifs).

Les jours fériés restent rattrapés le mercredi de la semaine correspondante.

Pour connaître les jours de collecte sur votre commune, un calendrier a été distribué dans les boîtes aux lettres de tous les usagers, a



été publié dans le *Martres'Infos* de janvier 2013 (n°92) et se trouve en téléchargement sur le site Internet du SBA www.sba63.fr - onglet « vos jours de collecte des déchets ».

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : SBA

Zone de Layat II -
63200 RIOM Cedex

- Tél. 04.73.647.444
- sbacontact@sba63.fr
- www.sba63.fr ■



Projet de Redevance Incitative

La prévention des déchets en action ! Vers une tarification incitative...

PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS... C'EST UNE OBLIGATION

Le geste du tri reste très important pour limiter les coûts de traitement et par conséquent l'augmentation de la facture... Complémentaire du recyclage, la prévention des déchets limite encore plus cette augmentation.

« Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas », le SBA met actuellement en œuvre son Programme Local de Prévention pour diminuer les quantités d'ordures ménagères et assimilées à traiter.

Faire prendre conscience des enjeux environnementaux, économiques, sociétaux, de santé publique qui nous attendent en modifiant nos comportements vis-à-vis des déchets, montrer aux usagers que leur action a un impact fort dans la politique de maîtrise de la gestion des déchets, tels sont les leviers qui poussent à aller toujours plus loin dans la démarche de réduction des déchets...

Dans ce contexte, les perspectives d'une Tarification Incitative se dessinent à l'horizon 2015, comme le prévoit la loi Grenelle II : « la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un

délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids / ou le volume / ou le nombre d'enlèvements des déchets ».

De la réflexion à la décision...

A l'issue de deux années de questionnement, d'échanges, où l'ensemble des acteurs se sont concertés (un groupe de pilotage composé de différents publics, 17 réunions d'information dans les collectivités, des comités syndicaux exceptionnels, un forum réservé aux élus sur le site internet...), un consensus s'est dégagé autour de deux idées :

- **La REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)** avec une part fixe identique pour tous (environ 70%) et une partie variable liée au volume des déchets (environ 30% dans un premier temps),

- **La TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)** basée sur le foncier bâti (environ 70%) et sur le volume (environ 30%).

Lors du Comité Syndical du SBA du 15 novembre 2012, à La Moutade, le principe de changement du mode de tarification a été soumis au vote et a été approuvé. Sur les 110

délégués titulaires et suppléants présents, 105 ont voté. 80 votes pour la REOMI, 19 pour la TEOMI et 6 absentions ont été décomptés.

Une délibération instituant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative a ainsi été prise pour une application progressive sur le territoire dès 2015.

L'avenir ...

Un travail important reste à réaliser pour :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour de ce projet d'avenir ;
- Définir les choix financiers à travers l'établissement par exemple d'« amortisseurs sociaux » afin de préserver les personnes à revenus modestes, les familles nombreuses, tout en les incitant à réduire leurs déchets; l'organisation du système de facturation ; la mise en place d'une tarification à blanc...
- Définir les choix techniques pour équiper les bacs de puces, les véhicules de collecte de lecteurs etc.

Le SBA accompagnera largement la mise en œuvre de ce projet par de l'information régulière, à toutes les étapes, auprès des élus et des usagers. ■

Fourrière animale

Ne laissez pas divaguer vos animaux de compagnie



La commune des Martres-de-Veyre participe au groupement de commande pour la fourrière animale, effectué à l'initiative de la capitale auvergnate.

La gestion par le maire des animaux errants est une obligation légale. Il est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

Près d'un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie. Mais un animal pour 250 habitants par an est trouvé en divagation ou perdu. Or, la divagation pose des problèmes de protection (animaux accidentés), de santé et de sécurité publiques (accidents, morsures...). En zone rurale, elle peut générer des difficultés socio-économiques (attaques de troupeaux). Désormais, la commune des Martres-de-Veyre, à l'instar de 60% des communes françaises, dispose d'un service de fourrière pour l'accueil des chiens et chats au sens de l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime.

Par conséquent, la police municipale, par mesure de sécurité et conformément à la loi (art. L. 211-22 du CRPM), confiera tout animal errant à la SA Chenil Service.

La loi (art. L. 211-19-1 du CRPM) interdit la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en

captivité. Elle considère comme chien ou chat en état de divagation (art. L. 211-23 du CRPM):

• « *Tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, saufs'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.* »

• « *Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.* »

Comment est géré un animal en divagation ?

À la suite de la capture et de l'arrivée de l'animal en fourrière, Chenil Service recherche son propriétaire pour le lui restituer. Tous les animaux blessés ou malades sont pris en charge par un vétérinaire.

À l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Il est alors transféré vers une association de protection animale, si son comportement et/ou son état de santé le permet, pour être proposé à l'adoption.

CONSEILS PRATIQUES :

Vous avez trouvé un animal sur la voie publique: Contactez la mairie de la commune où vous avez trouvé l'animal. En dehors des heures d'ouverture, composez le 17 ou le 18 et demandez l'intervention de la fourrière animale.

Vous avez perdu votre animal :

Contactez la société Chenil Service et l'Association Protectrice des Animaux qui enregistrera la déclaration de perte de votre animal.

Numéros utiles :

- Mairie des Martres : 04.73.39.90.75 ;

- Police : 17 ;

- Pompiers : 18 ;

- Chenil Service : 04.73.25.16.30 ;

- Association Protectrice des Animaux : 04.73.91.35.36 ;

- Pour un chien identifié, SCC : 01.49.37.54.54 ;

- Pour un chat identifié, SIEV : 01.55.01.08.00. ■

Entreprise Générale de Bâtiment
SARL AMORIM et Fils
Neuf et Rénovation - Extension



Maçonnerie
Murs de clôture, pavage,
Petits travaux

06 52 73 33 28

Tél. / Fax 04 73 69 74 29

131, rue A. Daubrée - 63730 Les Martres-de-Veyre
41, rue R. Suaudeau - 63960 Monton

GARAGE CARL AUTO 63
IMPORT - EXPORT V.N/VO/VU/4x4



ENTRETIEN & RÉPARATION TOUTES MARQUES

156, rue Aristide Daubrée
ZAC Portes Nord
63730 LES MARTRES DE VEYRE
FRANCE

Tél. 04 73 16 77 93 Fax 09 81 38 18 04

ou le 06 98 20 15 19

Carlauto63@hotmail.fr

Sapeurs-pompiers volontaires

La municipalité signataire d'une convention de partenariat avec le SDIS 63

Les Martres-de-Veyre, une commune citoyenne

En France, l'organisation des secours repose en grande partie sur le volontariat. Les conventions avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63) permettent aux volontaires d'accomplir leurs missions tout en exerçant une activité professionnelle. Ce partenariat contribue à la continuité et à la qualité du secours de proximité.

La commune des Martres peut se targuer de compter dans les rangs de ses agents territoriaux deux sapeurs-pompiers volontaires en la personne d'Élisabeth Chataing et de Dominique Vallès. Fière de cette démarche d'entraide et de secours à autrui et encourageant ce type d'engagement, la municipalité a donc choisi de signer une convention de disponibilité opérationnelle et de disponibilité pour des actions de formation avec le SDIS 63.

Leur exercice de volontariat est ainsi facilité, ce partenariat leur permettant d'intervenir pendant leur temps de travail, en fonction des nécessités de service.

Outre les avantages financiers et fiscaux ainsi que les réductions sur les primes d'assurances consenties à la collectivité (abattement sur la cotisation d'assurance contre l'incendie, par exemple), cette dernière possède un véritable atout. Élément essentiel de sécurité dans le cadre du travail, la collectivité bénéficie ainsi d'un personnel formé

et compétent dans les domaines du secours à la personne, de la lutte contre l'incendie et de la prévention.

En raison de cet engagement, la commune va prochainement recevoir le label de « collectivité citoyenne ». ■

*Ci-contre :
Élisabeth Chataing et
Dominique Vallès*



Sensibilisation aux gestes de premiers secours auprès d'élèves de l'école primaire communale.

Zone bleue

Les nombreux avertissements n'empêchent pas une certaine indiscipline

Depuis la mise en place de la zone bleue début juillet 2012, mesure destinée à améliorer le stationnement en centre-bourg, 420 personnes ont été verbalisées par défaut de présentation du disque zone bleue sur le tableau de bord de leur véhicule. Après une

campagne de sensibilisation tout au long de l'été, la verbalisation n'a réellement commencé que mi-septembre. Celle-ci s'est traduite dans un premier temps par des avertissements de la part de la police municipale avant l'établissement de procès-verbaux électroniques.

**Rappel :
La nouvelle réglementation prévoit une durée de**

stationnement de deux heures maximum par l'apposition d'un disque bleu européen, avec impossibilité de déplacer la voiture à l'intérieur de cette zone au-delà du temps imparti (pour la portion comprise entre la rue Saint-Martial et de l'Ancienne Poste jusqu'à l'allée des Écoles, y compris la place des Combattants d'AFN, la place Jean-Monnet et le parking des écoles). ■



GERGOVIE VAL D'ALLIER 2013
OFFICE DE TOURISME - MAISON DE LA VIE

29 mars au 11 avril

VOYAGES EN ARVERNIE
Cycle de conférences archéologiques de Gergovie Val d'Allier

Projection – débat « Des Gaulois dans la plaine »
Documentaire réalisé par David GEOFFROY, coproduit par Court-jus Production et Archeodunum, suivi d'un débat en présence de Vincent GUICHARD, Président de l'ARAFa, Sylvain FOUCRAS (ARAFa) et Yann DEBERGE (ARAFa / INRAP)
Vendredi 29 mars à 20 h 30 – Maison des Loisirs et du Tourisme (MLT) – Espace Léo Lagrange de La Roche-Blanche

« Plumes d'Allier, les oiseaux de la rivière »
Par Matthieu CLÉMENT, Animateur à la LPO Auvergne
Jeudi 4 avril à 20 h 30 – Espace Culturel de Mirefleurs

« L'image du monde gaulois : entre imaginaire et vérité historique »
Par Jean-Paul DUPUY, Historien de l'art
Jeudi 11 avril à 20 h 30 – Salle Harmonia de Veyre-Monton

Entrée libre
dans la limite des places disponibles
information : 04 73 79 42 98

OFFICE DE TOURISME GERGOVIE VAL D'ALLIER
Maison de Gergovie 63670 La Roche-Blanche
association@ot-gergovie.fr / www.ot-gergovie.fr

L'ensemble Chœurs Gergoval en concert

L'ensemble Chœurs Gergoval créera l'événement à **La Roche-Blanche, le samedi 13 avril à 20 h 30, au gymnase de l'Espace Léo-Lagrange**, avenue de la République, en proposant un programme choral particulièrement attrayant.

En première partie, les chorales de Monton, des Martres-de-Veyre, du FJEP d'Orcet et Roche-Chœur du FCS de La Roche-

Blanche se succéderont pour interpréter des chants de leur répertoire, principalement des œuvres écrites pour le cinéma, et notamment « Le Tourbillon » (extrait du film Jules et Jim), « La chanson de Lara » (extrait du film Docteur Jivago)...

Puis les quatre chorales, près de 180 choristes réunis en « Chœurs Gergoval », interpréteront des musiques de films célèbres : « Exodus », « Sacco e Vanzetti », « 1492 », « Paris brûle-t-il ? », etc.

Le concert est organisé en deux parties (buffet, buvette durant l'entracte).

L'entrée est libre (nombre de places limité).

Fermeture médiathèque

La médiathèque Alexandre-Vialatte sera fermée :

- du 10 mai au 11 mai 2013 ;
- du 22 juillet au 27 juillet 2013 ;
- du 19 août au 25 août 2013 ;
- le 2 novembre 2013 ;
- du 24 décembre 2013 au 2 janvier 2014.

Brûlage des végétaux Nouvelle réglementation

Chaque année, environ 50 hectares de forêt sont détruits par le feu et le service des pompiers est trop souvent sollicité pour des feux peu ou pas contrôlés, pratiqués dans les périodes de février-mars et juillet-août.

La période de fin de l'hiver pendant laquelle se pratique les brûlages de déchets végétaux et les écobuages est très sensible en matière de feux de forêt et d'intervention des pompiers.

Le système dérogatoire prévu pour les périodes du printemps et de l'été est supprimé et remplacé par les conditions suivantes :

- tout feu de végétaux est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
- les écobuages doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets végétaux ménagers ou assimilés (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, etc.). Ils doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères ;
- tout type de déchets autres que végétaux (plastique, caoutchouc, etc.).

On peut faire brûler :

- les déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs, vergers ou vignes, de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et de dessouchage de haies arbustives, d'arbres ou d'arbustes ;
- les rémanents de coupe, branchage et bois morts dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou d'infections sanitaires ;
- les broussailles et résidus de culture sur pied dans le cadre d'un écobuage en zones montagneuses et accidentées. ■

Contacts :

Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme (service sécurité civile) : 04.73.98.63.63 ; Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt) : 04.73.42.15.34

Le PROJET DU Plan Local d'URBANISME ADOPTÉ

La procédure d'élaboration du PLU a été engagée en septembre 2008. Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Le projet de PLU est achevé.



Il comprend :

- **un rapport de présentation**, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués ;
- **un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme ;

- éventuellement, **des orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs** ;

- **un règlement et des documents graphiques**, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le PLU peut faire l'objet de trois types de procédures selon l'importance des modifications envisagées :

- **la procédure de révision** (identique à celle de l'élaboration) qui est obligatoire dès lors que le projet porte atteinte à l'économie générale du PADD, touche des secteurs sensibles (espace boisé classé, zone agricole, naturelle et forestière, protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels) ou comporte de graves risques de nuisances.

- **la procédure de révision simplifiée** (examen conjoint des personnes publiques associées, enquête publique et délibération d'approbation) réservée à certaines hypothèses : construction ou opération d'intérêt général, projet d'extension de zones constructibles ne portant pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comportant pas de graves risques de nuisances...

- **la procédure de modification** (durée de 4 à 6 mois) dans les autres cas qui suppose une enquête publique et une

délibération d'approbation du Conseil municipal (modifications mineures du périmètre ou du règlement). Le projet de modification est notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, au préfet, au président du Conseil régional et à celui du Conseil général ainsi qu'aux autres personnes publiques associées.

Le PLU doit être compatible avec plusieurs documents : SCOT, schéma de secteur, charte du parc naturel régional ou du parc national, plan de déplacements urbains (PDU), programme local de l'habitat (PLH), schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un PLU, ce dernier doit être rendu compatible dans un délai de trois ans (article L.123-1 du code de l'urbanisme, dernier alinéa).

L'obligation de compatibilité implique qu'il n'y ait pas de contradiction entre les documents, notamment que le PLU n'empêche pas d'atteindre les objectifs du SCOT.

Présentation du PLU des MARTRES-DE-VEYRE

Par délibération du 15/11/2006, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) à appliquer sur la totalité du territoire communal, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation. Cette procédure d'élaboration du PLU a été engagée le 18/09/2008 par le choix du cabinet Descoeur pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Les principales évolutions du zonage du PLU :

- Il est nécessaire de prendre en compte les évolutions récentes du territoire communautaire, tels que l'urbanisation de nouvelles zones, l'adaptation des densités, la réalisation des équipements d'infrastructure, l'évolution des espaces naturels et agricoles...

- Dans un souci de répondre aux Grenelles et d'être compatible avec les directives nationales d'économie du foncier, les zonages urbains à vocation d'habitat ont été resserrés au maximum et, dans la mesure des possibilités, au plus près de l'urbain existant. Les ouvertures à la construction sont peu nombreuses et en lien direct avec l'urbanisation existante. D'ailleurs, la totalité des zones d'urbanisation future définies au PLU, étaient déjà programmées comme telles au POS.
- Les zones naturelles, caractéristiques du secteur entre coteaux et val d'Allier, ont été matérialisées. Les ambitions environnementales du PLU ont visé la mise en évidence des corridors écologiques majeurs de la commune et la préservation d'autres espaces naturels.

Les projets en faveur de l'habitat

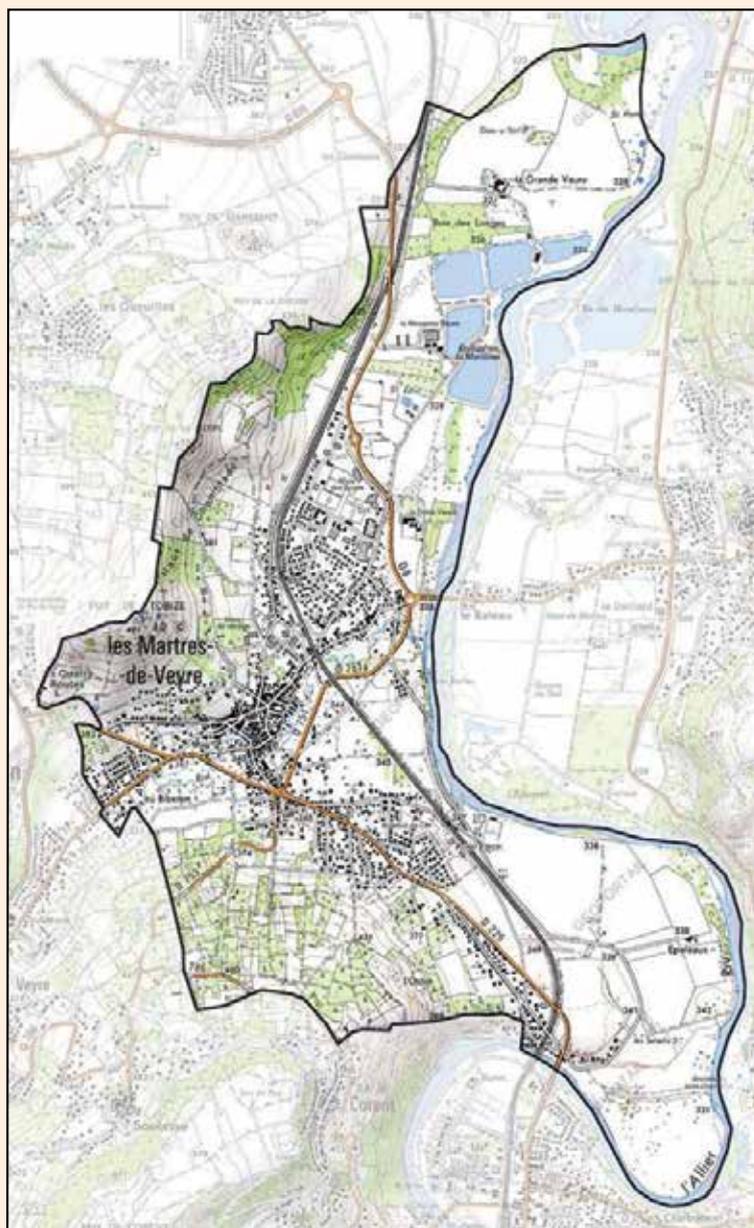
La mise en place de ces zones à vocation d'habitat (existantes et futures) offre un potentiel constructible pour les années à venir. Une estimation de ces possibilités a été réalisée. **Les potentialités foncières de l'ensemble des zones AUg et AU, pourraient permettre l'accueil de 1500 à 1900 habitants environ d'ici 2030. Les ambitions communales fixées au PADD sont d'environ 1500 habitants.** C'est l'une des raisons pour laquelle la zone AU5 a été définie par le PLU comme réserve foncière de très long terme, et qu'elle sera la dernière à s'ouvrir.

Les projets en faveur des équipements et services, économie :

Une identification des sites à vocation d'équipements, de services et économie a été réalisée.

- Le PLU identifie 3 sites existants à vocation d'équipements Ue : équipements scolaires, bâtiments techniques, gare, mairie...
- Les ambitions communales définies dans le PADD ne mentionnent pas de projets particuliers à vocation économique. L'intention première est de maintenir et conforter les zones d'activités existantes, en centre bourg, et dans les sites existants notamment sur le site des Vicairies. Ainsi, le PLU a identifié en zone Ui, les 4 sites existants qui pourront poursuivre leurs activités.

.../...



*Ci-dessus :
Carte illustrant la forme allongée des Martres-de-Veyre, bordant la rivière Allier.
En raison de sa proximité avec l'agglomération clermontoise
et de son environnement naturel de qualité,
la commune est un territoire en mutation.*

.../...

- La vocation sportive est principalement localisée sur les rives de l'Allier.

- Une vocation de jardins est nouvellement identifiée au PLU.

Les projets en faveur des activités touristiques, agricoles :

La commune n'a pas exprimé de projet particulier sur la vocation touristique. Les ambitions communales sont de poursuivre la valorisation de l'image du territoire et l'aménagement du cadre de vie. Dans ce sens, des mesures inscrites au PADD se retrouvent dans les zonages et règlements du PLU.

Les projets en faveur du cadre de vie et de la santé de l'homme :

Le PLU ne met pas en place de projets spécifiques, mais certaines mesures participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants des Martres-de-Veyre.

Dans un premier temps, **certaines orientations du PLU, de portée générale, contribuent, en partie, à maintenir la qualité du cadre de vie** : l'effort dans la limitation des extensions urbaines induisant des impacts positifs pour la préservation des paysages, la proximité d'espaces récréatifs et naturels, la volonté de préserver le cadre naturel de la commune et la biodiversité de ce secteur, lesquels constituent un des atouts de la

commune en matière d'attractivité.

La prise en compte de la santé publique dans le cadre du PLU passe par une meilleure prise en compte des risques naturels, technologiques et des différentes nuisances ou pollutions existantes ou futures, sans entraver le développement de la commune.

L'élaboration du PLU aborde plusieurs thématiques liées à la notion de santé environnementale : air, eau, sols, bruit, habitat, émissions agricoles, déplacements, énergies. Ces thématiques ont été analysées dans l'état initial de l'environnement (Tome 1 - Diagnostic) et dans l'évaluation environnementale (Tome 3). Les enjeux de certaines thématiques ont pu être traduits dans le zonage et le règlement du PLU. Les autres enjeux n'ont pu trouver de traduction réglementaire dans le PLU.

Les projets en faveur de la préservation de l'environnement et des paysages :

Consciente de ses atouts naturels, du cadre de vie agréable de son territoire mais aussi de la pression foncière exercée sur son territoire, une des volontés des Martres-de-Veyre a été de préserver, renforcer et mettre en valeur l'ensemble de ces éléments naturels et paysagers.

L'enjeu majeur du territoire communal d'un point de vue paysager, inscrit au PADD, est d'accompagner les mutations : **maîtriser les**

pressions urbaines, préserver les espaces naturels, retrouver des « poumons verts » au sein des plaques urbaines. Le PLU a cherché à les protéger dans leurs usages écologiques et agricoles ou de les valoriser comme des espaces de détente et de découverte des richesses patrimoniales du territoire.

Un équilibre a dû être trouvé entre les différents enjeux de préservation de la biodiversité et la mise en valeur des terres agricoles. Les espaces non urbanisés de la commune se partagent ainsi entre zones naturelles et agricoles (dont une grande part, non constructible). L'adéquation de ces outils devrait permettre **la préservation de la biodiversité et la mise en valeur des paysages.**

L'intégralité des sites Natura 2000 a été classée en zone naturelle. Les autres espaces naturels intéressants, relevés notamment dans le cadre des ZNIEFF, se trouvent soit en zones naturelles, soit en zones agricoles non constructibles.

CONCERTATION ET APPROBATION

Le projet de PLU a été élaboré, conformément aux obligations légales, en concertation avec les habitants, les associations locales et toutes les personnes intéressées :



- Registre mis à la disposition du public en mairie de 2009 à 2010 pour recueillir les observations sur l'élaboration du PLU ;
- 08/12/2009 : réunion publique de concertation et présentation du diagnostic du PLU ;
- 17/03/2010 : réunion publique de présentation du PADD ;
- 05/12/2011 : réunion publique de concertation sur le projet de zonage du PLU ;
- Dossier spécial PLU dans le bulletin municipal et informations sur le site internet de la commune.



Lors du Conseil municipal du 31/01/2013, projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune des Martres de Veyre a été arrêté.

SUITE DE LA PROCÉDURE

1- Les consultations de droit commun

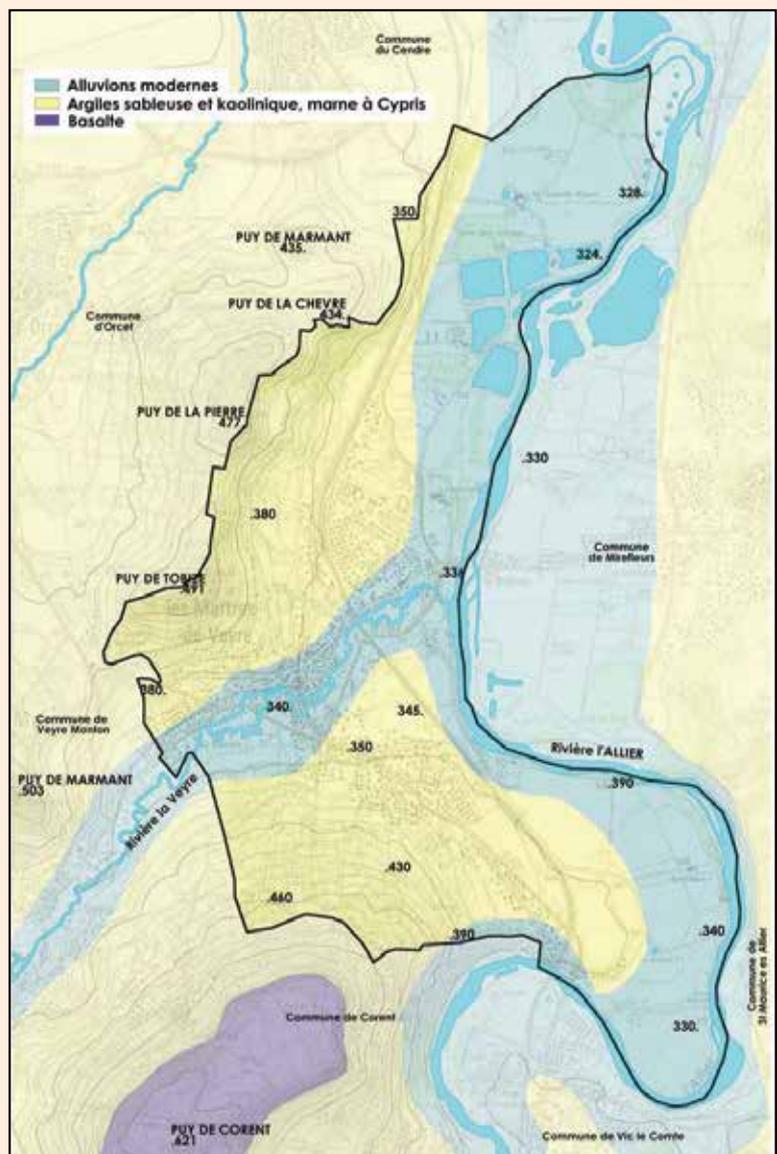
Sous l'autorité du maire, le projet de PLU doit être soumis pour avis :

- Aux personnes publiques associées : Etat, région, département...
- S'ils en font la demande : aux présidents des EPCI voisins compétents ou des maires des communes voisines... Ces personnes donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres au plus tard 3 mois après transmission du projet de plan. Il s'agit de simples avis.

2- L'enquête publique

Lorsque les avis sont émis ou sont réputés acquis, le projet de plan est soumis à enquête publique. Tous les avis doivent être annexés au projet de PLU soumis à enquête.

- Le maire doit saisir le président du tribunal administratif en vue de la désignation du commissaire enquêteur ;
- Un arrêté précise l'objet et les dates de l'enquête ; les noms et qualité du commissaire enquêteur ; les modalités de déroulement de l'enquête (lieux, jours, heures) ;
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est publié par le maire au moins 15 jours avant le début de celle-ci dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis est rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans la presse.



Après enquête publique, le PLU (éventuellement modifié) est approuvé par le Conseil municipal. ■

*Ci-dessus :
Carte géologique des Martres-de-Veyre*

Restaurant scolaire

Éviter le gaspillage et manger des produits frais en favorisant les achats de proximité

Grâce à l'outil novateur « Agrilocal63.fr », mis en place par le Conseil général du Puy-de-Dôme, la mise en relation entre producteurs locaux et acheteurs publics (établissements scolaires, maisons de retraite, etc.), sans intermédiaire, est simplifiée.

Ce système favorise les achats de proximité et permet donc de développer les productions agricoles locales. Il entre tout à fait dans la vision que se font Pascal Enjolras, responsable du service restauration scolaire, et Damien Roussel, chef cuisinier, d'un service restauration de qualité. Ce dispositif, adapté aux exigences de la restauration collective, permet non seulement un soutien direct aux producteurs puydômois mais il présente aussi l'avantage de pouvoir proposer des produits de saison, parfois « bio », à nos chères têtes blondes et ce, sans intermédiaire. Depuis début 2013, soutenus par l'équipe municipale dans cette démarche, Pascal et Damien ont donc choisi d'adhérer et d'utiliser cet outil efficace, en plus des commandes passées auprès de leur fournisseurs habituels qui continuent de livrer les aliments ne pouvant être produits dans la région pour des raisons climatiques, etc. Agrilocal63.fr consiste en une plateforme internet simplifiant la mise en relation entre acheteurs publics et producteurs locaux. L'acheteur accède à l'offre du territoire et visualise immédiatement sur une carte l'implantation géographique des producteurs potentiels, sur un périmètre qu'il a lui-même établi (rayon de 20, 40, 60 km, etc.).

Une PHILOSOPHIE COMMUNALE

La municipalité encourage les circuits courts

et donc l'approvisionnement auprès de commerçants et d'agriculteurs locaux. Le pain est par exemple commandé quotidiennement chez les artisans boulangers communaux. En optant pour ce mode fonctionnement, elle favorise à la fois l'activité économique locale, l'équilibre alimentaire des jeunes écoliers et elle participe à l'éducation des enfants, dès leur plus jeune âge, sur l'importance du « bien manger ». Plutôt que de se faire livrer des plats « tous prêts » par une société de restauration collective, l'équipe en cuisine va pouvoir concocter des menus adaptés aux besoins et aux goûts des jeunes demi-pensionnaires. Par-delà l'intérêt des enfants, cette approche permet une meilleure gestion des quantités en fonction du nombre d'enfants inscrits au quotidien, des catégories d'âge et de leurs envies. Les régimes alimentaires spécifiques (allergies, etc.) sont plus facilement pris en compte. Les cuisiniers peuvent proposer des repas à thèmes selon l'actualité (Halloween, Nouvel An chinois, Saint-Patrick's day, etc.), servir des spécialités de pays ou régions mis à l'honneur (Italie, Canada, Auvergne, Savoie, etc.) et ainsi faire découvrir de multiples saveurs et développer les papilles gustatives.

L'ORGANISATION AU QUOTIDIEN

La cantine scolaire des Martres sert en moyenne 250 repas par jour.

Pour optimiser au maximum la gestion des quantités commandées, préparées, et ainsi,

éviter tout gaspillage, il est fondamental de prévenir au plus tôt de l'absence d'un enfant. Le fait de pouvoir annuler le jour même une inscription peut faire varier jusqu'à 20 l'effectif, ce qui n'est pas négligeable.

DES PROJETS EN COURS DE RÉFLEXION

Dans une conjoncture difficile, où chaque collectivité essaie de faire toujours mieux tout en dépensant moins, il pourrait être intéressant et judicieux d'opérer des groupements de commandes pour réduire les coûts, en se concertant et en s'associant avec d'autres établissements publics qui fonctionnent sur ce même principe.

D'un point de vue pédagogique, des sorties scolaires, comme des visites de fermes chez les agriculteurs participants, pourraient être envisagées. ■



Marie Langlais et Damien Roussel, cuisiniers au restaurant scolaire martrois

ALSH (Garderie scolaire) - Apprendre tout en s'amusant

Chaque soir, pendant les temps périscolaires, des activités diverses et variées sont proposées aux enfants après la dégustation du goûter fourni par la cantine (pain, fromage, yaourt, pâte de fruits, chocolat, pâtisseries, fruits, etc.). Ainsi, on retrouve un coin « devoirs », jeux de société, dessin, activités manuelles



(fabrication de masques, couronnes, animations en ballons, etc.) mais aussi des animations communes

une séance maquillage à l'occasion de la célébration d'Halloween, la mise en place d'une petite pièce de théâtre (après avoir créé les décors, les enfants sont invités à jouer le rôle de personnages qu'ils ont repérés lors du visionnage de dessins animés en amont). Une des difficultés à surmonter pour l'équipe d'animation est le temps de garderie variable d'un enfant à l'autre (1/2 heure à 2 heures).

Intercommunalité

La commune d'Authezat vient d'intégrer Gergovie Val d'Allier Communauté



Dans le cadre de l'application de la loi du 16 décembre 2010 prévoyant notamment l'achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la commune d'Authezat a choisi d'intégrer Gergovie Val d'Allier Communauté.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2013, la communauté de communes compte 11 communes membres soit près de 20.300 habitants. 38 délégués communautaires (représentants des communes membres et désignés par les conseils municipaux) siègent au sein du conseil communautaire. La commune d'Authezat a également désigné parmi ses élus, ses représentants au sein des 11 commissions communautaires permanentes (instances qui

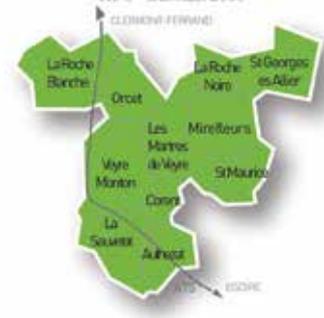
préparent les dossiers à proposer au conseil communautaire).

Les habitants peuvent dorénavant bénéficier des différents services proposés par la communauté de communes tels que le Secteur Animation Jeunes (SAJ), les multi-accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) ou encore le portage de repas à domicile...

Nous souhaitons la bienvenue aux habitants d'Authezat ainsi qu'aux élus de la commune.

+ d'infos sur la communauté de communes www.cc-gergovie-val-allier.fr.

LE TERRITOIRE DE GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ AU 1^{er} JANVIER 2013



Travaux

Travaux sur la route départementale 978

Gergovie Val d'Allier Communauté, en partenariat avec le Conseil général, réalise depuis le lundi 4 mars, l'aménagement d'un « tourne à gauche » permettant de raccorder le parc d'activités Pra de Serre III à la RD 978 (entre Orcet et Veyre-Monton). Ces travaux, situés au droit de la pépinière Girardet, ont pour objectif de créer un accès supplémentaire sur la partie nord de la zone d'activités Pra de Serre.

ls ont débuté le 4 mars et se termineront le 20 mai. Pendant deux mois, la circulation sur la RD 978 va être modifiée comme suit :

- du 4 mars au 10 mars : circulation alternée avec mise en place de feux tricolores et limitation de vitesse à 50 km/h, sur le périmètre de sécurité du chantier ;
- du 11 mars au 24 mars : réouverture de la circulation dans les deux sens mais limitation

de vitesse à 50 km/h, sur le périmètre de sécurité du chantier ;

- du 23 mars au 19 mai : circulation alternée avec mise en place de feux tricolores et limitation de vitesse à 50 km/h, sur le périmètre de sécurité du chantier.

Pendant toute la durée des travaux, des perturbations sont à prévoir ; il est donc conseillé aux usagers d'emprunter des itinéraires alternatifs. ■



Relais assistantes Maternelles (RAM)

Spectacle de fin d'année

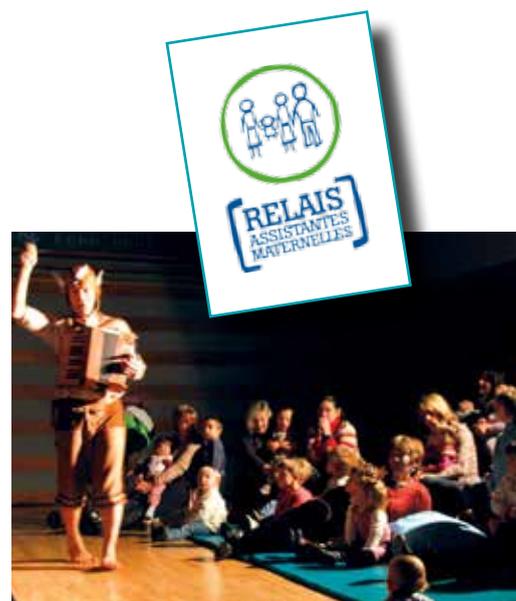
Pour fêter la fin de l'année 2012, les animatrices du RAM de Gergovie Val d'Allier Communauté ont invité les nourrices et les enfants qu'elles gardent au spectacle de Florian Allaire. Florian, de la compagnie « À Tous Vents », a posé son sac, son grand sac à l'espace Léo-Lagrange sur la commune de La Roche-Blanche. Il est venu présenter aux enfants son tout nouveau spectacle intitulé « Brin d'air ».

C'est alors qu'a commencé le grand déballage.

Un bout d'histoire, une chanson venue d'ailleurs, d'étranges matières sonores, un brin de poésie, quelques instruments du monde...

Florian a proposé un voyage musical où glissaient au creux de leurs petites oreilles les mélodies portées par le vent. Les enfants ont beaucoup ri ! La matinée s'est terminée par un goûter.

Plus d'infos sur le RAM : www.cc-gergovie-val-allier.fr, rubrique « Services à la personne » ■



Festival Ludix

Le Festival « Ludix » se fait un nom



LUDIX, le festival national de la création de jeux organisé par le SAJ, s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2012 sur la commune de La Roche-Blanche. Cet évènement a connu un vif succès

à en croire le nombre de festivaliers qui ne cesse d'augmenter.

En effet, vous avez été près de 1.200 à venir tester les jeux en concours et hors concours. La diversité des jeux présentés mais aussi leur convivialité et leur originalité ont été saluées par le public. Pour cette troisième édition, les organisateurs sont formels : le festival a franchi cette année un cap tant au niveau de sa reconnaissance par le public que par les éditeurs.

« Le Festival devient LA plateforme incontournable de la création de jeux de société en France » dixit les créateurs.

Le palmarès 2012 :

- Ludix d'Or : Stéphane Rouault avec son jeu Witness
- Ludix Prix spécial du jury : Jean-Yves Monpertuis avec son jeu Gang of New-York
- Ludix Prix du Public : Xavier Faure avec son jeu Illumix
- Ludix Prix de la jeunesse et Ludix prix de la créativité : Cyril Blondel et Jim Dratwa avec leur jeu Brèves de comptoir.

Plus d'infos sur le Secteur Animation Jeunes : www.cc-gergovie-val-allier.fr, rubrique « Services à la personne ». ■



Travaux d'Intérêt collectif (TIC) - Un travail pour cet été

TIC 2013 : appel à candidature (pour les 16/18 ans)

Créés en 2001, les TIC représentent une action emblématique de la politique jeunesse de la Communauté de communes. Ils donnent une première chance à de jeunes adultes d'accéder à un emploi rémunéré.

Pendant les deux mois d'été, 24 jeunes, préalablement recrutés, effectueront des travaux d'embellissement et d'entretien du territoire Intercommunal. Tous les 15 jours une équipe mixte de 6 jeunes prendra place, à raison

de sept heures de travail par jour. Ils devront débroussailler, faire de la peinture, créer des chemins, nettoyer des berges et des cours d'eau sur les 11 communes de GVAC. Un encadrant supervisera les chantiers et les accompagnera.

Quelles sont les conditions pour participer ?

Avoir entre 16 et 18 ans, résider sur le territoire intercommunal et avoir un moyen de locomotion pour se rendre sur place.

Les jeunes intéressés doivent adresser lettre de motivation et CV à Gergovie Val d'Allier Communauté avant le 10 mai 2013 en

précisant leurs disponibilités pendant juillet/août. Ils peuvent également s'inscrire aux TIC 2013 directement sur le site Internet de la Communauté de communes en remplissant le questionnaire à leur disposition dans la rubrique « Services à la personne », « SAJ », « Travaux d'intérêt collectif » : www.cc-gergovie-val-allier.fr. La sélection sera faite en juin.

Gergovie Val d'Allier Communauté ZA le Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton.

Plus d'infos au 04.73.39.62.00 ou par courriel : gva.communaute@wanadoo.fr. ■

 **Avril**

Avant de semer la pelouse

Dicton : D'avril les ondées, font les fleurs de mai.

On installe une pelouse pour de nombreuses années. C'est pourquoi, la préparation du sol avant semis doit être effectuée avec soin. Commencez par ameublir, retirer les racines, cailloux, puis, roulez, semez et ratissez juste pour recouvrir les graines, roulez encore puis arrosez. ■



 **Mai**

Comment désherber cours et allées et détruire les chardons

Dicton : À la Sainte-Gisèle, prend garde s'il gèle.



Pour désherber naturellement, un bon verre de javel pour 10 l d'eau, arrosez avec une rampe et répétez l'opération 10 jours après. Pour détruire les chardons, coupez au ras du sol et mettez dans le creux quelques grains de sel et le tour est joué. ■

Recette de jardinier pour le jardin Pharmacie naturelle

Pour un jardin en bonne santé, trois extraits de plantes incontournables :

- **L'ortie** stimule la croissance des végétaux ;
- **La prêle**, riche en silice, renforce la défense des plantes contre les maladies cryptogamiques, mildiou, oïdium, etc.
- **La consoude** aide à la fructification des petits fruits et la floraison des légumes.

Mode d'emploi :

Faites tremper 1 kg de végétaux hachés dans 10 l d'eau de pluie, laissez macérer 10 jours, puis filtrez, diluez l'extrait (1 volume pour 4 volumes d'eau). ■

**« Cette terre où nous vivons,
c'est nos enfants qui nous la
prêtent. »**

Rendez-vous

**Troc plants : 18 mai 2013
de 9 heures à 12 heures
Orcet (Chemin de l'Auzon)**

Nouveau

Pour faire paraître vos manifestations dans l'agenda culturel du Martres'Infos, n'hésitez pas à envoyer articles et annonces de manifestations à Franck Robert, chargé culturel de la ville (courriel : service.culture.mdv@orange.fr).

Rappel - Exposition

Moyen Âge en Lumière

En partenariat avec la municipalité, le Comité culturel a réuni les œuvres de cinq artistes professionnels et amateurs, à savoir Gilles Herrier, de Courpière (enluminure celte), Patricia Dumont-Vandepoel, de Davignac en Corrèze (calligraphie, enluminure), Daniel Vaugrante, d'Issoire (maître verrier), Annie Labat, de Saint-Maurice-ès-Allier (aquarelle à propos du patrimoine médiéval) et Bernadette Authier, des Martres-de-Veyre (peintures et tempera sur le thème du Moyen Âge).

Une animation en direction des scolaires débouchera sur une exposition de leurs travaux les 6 et 7 avril 2013 à la Maison du Patrimoine. ■

Exposition ouverte du mercredi au dimanche :
- de 15 heures à 18 heures, du 23 mars au 5 avril ;
- de 10 heures à 18 heures, les 6 et 7 avril.



Rappel - Concert

Jazz - Soirée cabaret

Le Comité culturel vous propose une soirée cabaret sous le thème du jazz, vendredi 19 avril, à la salle des Fêtes, à 20h30.

En première partie, la classe de musique actuelle de l'école de musique Gergovie-Val-d'Allier se produira pour la première fois aux Martres-de-Veyre.

Elle vous fera découvrir son nouveau programme sous la direction d'Eric Pigeon.

En seconde partie, le groupe « Apéro-Jazz », comprenant six musiciens passionnés, vous fera découvrir ou redécouvrir les thèmes des maîtres américains (Miles Davis, Benny Golson...) et français (Claude Nougaro...). Le répertoire fait la part belle aux années 50-70 et aux plus grands standards.

Le groupe « Apéro-Jazz » se produit régulièrement dans l'agglomération clermontoise mais aussi à Vichy, Moulins à la demande d'associations et de municipalités.

Ils animent également des apéritifs de mariages, des soirées privées, etc. Entrée gratuite, réservation souhaitée (04.73.39.90.75). ■

Rappel - Court métrage

Journée court métrage

Mardi 2 avril 2013 : journée court métrage, en partenariat avec l'association « Sauve qui peut le court métrage ».

Après-midi : sélection de films réservée aux scolaires (grande section de maternelle au CM2, soit environ 320 enfants des Martres). La municipalité a également invité les écoliers de La Sauvetat, La Roche-Noire et Saint-Georges-ès-Allier.

En soirée, à 20h30, à la salle des fêtes : projection ouverte à tous d'une sélection de courts métrages du festival international de Clermont Ferrand, offerte par la municipalité. ■



Exposition - Peinture

Jean-Claude Baldassini

Du 4 au 17 mai, une exposition des œuvres de Jean-Claude Baldassini se tiendra à la Maison du Patrimoine. Commerçant martrois bien connu, Jean-Claude Baldassini était également artiste peintre. Une trentaine de ses œuvres seront visibles à la Maison du Patrimoine. Quelques œuvres de sa fille Mireille compléteront cette exposition.

Pratique :

Ouverte du mercredi au dimanche de 15 heures à 18 heures.
Ouverture toute la journée, le 9 mai (jeudi de l'Ascension). ■



Pointillisme. - Peinture à l'huile de J.-C. Baldassini représentant une vue des Martres-de-Veyre.

Concert - OHMV

Concert de printemps

Samedi 25 mai, à la salle des Fêtes, à 20h30, l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre (OHMV) vous invite à son traditionnel concert de printemps (Entrée libre).

En première partie, l'ensemble de trombones et tubas de l'école de musique Gergovie Val d'Allier et la chorale des enfants de l'école élémentaire vous présenteront le conte musical « les aventures d'Amandine Déambule ».

En seconde partie, l'Orchestre d'Harmonie vous fera découvrir son tout nouveau programme. ■

A G E N D A

FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE

La municipalité vous propose une journée «court métrage» en partenariat avec l'association «Sauve qui peut le court métrage».

MARDI 2 AVRIL 2013
ENTRÉE GRATUITE.

LOTO (SALLE DES FÊTES)

Samedi 6 avril 2013

Loto du basket

Samedi 18 mai 2013

Loto du tennis de table

EXPOSITION « LE MOYEN ÂGE EN LUMIÈRE »

Exposition d'artistes locaux et animations avec les scolaires sur le thème fascinant du moyen âge.

Du 23 mars au 7 avril 2013,
Maison du Patrimoine
(QUARTIER DES FORTS, Espace Jean-Pierre-Décombas).

SPECTACLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Tous les enfants de l'école maternelle des Martres-de-Veyre seront sur scène pour présenter leur spectacle annuel mêlant danse, musique, chants et percussions.

Spectacle à la salle des fêtes à 10 heures.

Samedi 13 avril 2013

VIDE-GRENIER

Organisé par l'Amicale laïque
Dimanche 14 avril 2013

JAZZ - CABARET/ CONCERT

Concert à la salle des fêtes. Le comité culturel vous propose une soirée cabaret sous le thème du jazz :

- 1^{ère} partie : classe de musique actuelle de l'école de musique Gergovie-Val-d'Allier ;
- 2^e partie : groupe « Apéro-Jazz »

Vendredi 19 avril 2013

EXPOSITION : PEINTURES DE JEAN-CLAUDE BALDASSINI

Une trentaine de ses œuvres seront visibles à la Maison du Patrimoine à côté de plusieurs œuvres de sa fille Mireille.

Du 4 au 17 mai 2013
Maison du Patrimoine
(QUARTIER DES FORTS, Espace Jean-Pierre-Décombas).

20^E FOIRE À L'ASPERGE

En partenariat avec la municipalité, l'Association des Commerçants et Artisans des Martres (ACA) organise sa 20^e foire à l'asperge. (concours à la salle des Fêtes, marché forain dans les rues, animations diverses toute la journée)

Jeudi 9 mai 2013 (Ascension)

CONCERT OHMV

L'orchestre d'harmonie des Martres-de-Veyre vous invite à son traditionnel concert de printemps à la salle des fêtes, à 20h30, entrée libre.

Samedi 25 mai 2013



CIRCONSCRIPTION D'ACTION MÉDICO- SOCIALE SUD-AGGLO - CAMS

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales ;

CONTACT ET MISSIONS

L'ensemble de ces professionnels assure une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté.

L'accueil du public est assuré de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Le personnel de la circonscription d'action médico-sociale vous accueille lors d'un entretien individualisé, vous informe sur vos droits et instruit votre dossier, vous oriente si nécessaire vers le bon interlocuteur, vous conseille dans votre gestion budgétaire, votre vie au quotidien, vous accompagne dans vos demandes d'aides financières, vos démarches administratives, vos recherches de logement et votre parcours d'insertion, vous soutient en cas de difficultés dans l'éducation de vos enfants, accompagne les parents et futurs parents, propose des visites au moment de la naissance, assure des consultations de nourrissons (consultation médicale gratuite jusqu'à 6 ans).

- ▶ **3 rue de la Garenne
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
www.puydedome.com**
Responsable de Circonscription :
Véronique PAUQ
**Prise de rendez-vous et renseignements
au siège de la circonscription :**
TÉL. 04 73 39 65 60 - Fax. 04 73 39 65 69.

CENTRE SOCIAL

- ▶ **Place des Combattants AFN
63730 Les Martres-de-Veyre**

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Permanences : sur rendez-vous uniquement. Lundi, mardi, jeudi : de 9 heures à 12 heures.
Cette structure est ouverte :
- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

- ▶ **04 73 39 61 47 / 04 73 84 42 76**

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Permanences : mardi de 13 h 30 à 16 h 30.
Mise à jour des cartes Vitales, dépôt des dossiers de remboursement... (salle Tobize).

- ▶ **04 73 39 21 10**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

- ▶ **04 73 39 86 95**

MULTI-ACCUEIL « LE PETIT PRINCE »

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

- ▶ **04 73 39 29 35**

CONCILIATEUR

Permanences : 2^e lundi de chaque mois, de 16 h 30 à 18 heures en mairie de Monton (règlements amiables des différends entre particuliers).

- ▶ **04 73 23 09 43**

SERVICE MAIRIE

SERVICE QUOTIDIENNETÉ

▶ **Numéro Azur, accessible au public
24h/24 et 7j/7 : 0 800 00 70 35,
Boîte mail : quotidien.mdv@orange.fr.**

AIDES DIVERSES

REPAS À DOMICILE

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

- ▶ **Pour obtenir des renseignements
sur ces aides, contacter la mairie :**
04 73 39 90 75

AIDE-MÉNAGÈRE

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service réservé aux personnes de plus de 60ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

SCOLAIRE/JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Pannetier
▶ **04 73 39 94 54**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot
▶ **04 73 39 95 55**

RESTAURANT & GARDERIE SCOLAIRES

Responsable : Pascal Enjolras
▶ **04 73 39 96 91**

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Karine Natale
▶ **04 73 39 93 66**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil général du Puy-de-Dôme
▶ **04 73 42 20 20**

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès de Marianne Gouffault et Marie Gamot
▶ **06 33 35 29 33 - ufovalpdc@yahoo.fr
http://chadieu.fal63.org**

MÉDIATHÈQUE ALEXANDRE-VIALATTE

Directrice : Carole Hoffmann
Ouverture :

- matin : mercredi, samedi : de 10 heures à 12 heures
 - après-midi : mardi, vendredi, samedi : de 13h30 à 18 heures ; mercredi : de 13h30 à 19 heures
- Fermeture annuelle du 24/12 au 02/01 (inclus).

- ▶ **04 73 39 28 17**

GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ - GVAC

- ▶ **ZA Le Pra de Serre
63960 Veyre-Monton
Tél. : 04 73 39 62 00.**

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

- ▶ **Zone de Layat II - 63200 Riom
Tél. : 04 73 647 444 - Fax. : 04 73 647 414**



S P O R T S

BASKET-CLUB VAL DE VEYRE (BCVV)

Présidente Jessica Carli
06 77 46 70 15

BOULE AMICALE (BOULES LYONNAISES)

Président Henri Foucaud
04 73 55 07 30

CLUB ASPHALTE AUVERGNE

Président Christophe Martinez

CYCLOTOURISME

Présidente Anne-Marie Colon
04 73 69 73 54

JUDO-CLUB (JCVM)

Président Benoît Besset
06 17 68 15 11

Le Chantou (danse)

Président Jean-Luc Echassoux
04 73 39 23 74

Pétanque

Président Gérard Faydit
06 25 71 94 30

Tennis de table

Président Christian Monchalin
06 84 33 60 25

Tennis-Club

Veyre-Les Martres

Président Richard Abinal
06 71 81 96 17

USMV Foot

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV Foot

CLUB DES SUPPORTERS

Présidente Samira
Oliveira-Machado
04 73 39 90 53

USMV Gymnastique

Présidente Marie-Pierre
Malige-Achard
06 38 82 94 24

USMV Rugby

Président Mathieu Décombas
06 30 89 86 92



L O I S I R S

À vos fourneaux

Présidente Michelle Andreatta
06 79 21 20 09

Amicale Laïque

Présidente Yvette Rey
04 73 39 80 09

ASTRO-CLUB de Limagne Sud

Président André Fraisse
04 73 39 96 32

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

CLUB SAINT-MARTIAL

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

JARDINIERS de France (63)

Correspondant Alain Giraud
09 54 96 62 16

Pêche (étangs)

Président Jean-Pierre Verdier
06 15 59 22 59

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37



C U L T U R E

COMITÉ CULTUREL

Présidente Jeanine Castanié
04 73 39 83 00

CHORALE

Présidente Catherine
Montangerand
04 73 39 87 04

ÉCOLE DE MUSIQUE GERGOVIE VAL D'ALLIER

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

EN TOUTES LETTRES (ÉCRIVAIN PUBLIC)

Présidente Nelly Vazeille
04 73 40 08 64

Jumelage Les Martres - Arcozelo (Portugal)

Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres - Wynyard (Canada)

Président Pascal Cellier
04 73 69 37 56

ORCHESTRE D'HARMONIE (OHMV)

Président Frédéric Dumeil
09 53 54 00 95

La Réveillée

Président Alain Andanson
04 73 39 86 98



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)

Président Philippe
Gardet
04 73 39 80 63

ACPG-CATM

(Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Président Dominique Clément
06 70 97 70 25

AMICALE DES ANCIENS POMPIERS

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

BIEF DE LA VAURE

Bureau en attente d'élection

BÉNÉVOLES DE JOLIVET (EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

MARRE-TOI ET PARTAGE

Président Baïlo Diallo
04 73 39 88 12

SECTEUR ANIMATION JEUNES (SAJ)

Responsable Philippe
Tchilinghirian
04 73 39 76 29



HÔTEL DE VILLE

**Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre**

**Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98**

**Courriel : mairie.martresveyre@wanadoo.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr**

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août). Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19 heures
sur rendez-vous

Claude Duchet, 1^{er} adjoint foncier, ZPH, PLH, développement durable et environnement, collègue

▶ mercredi, 14 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Nadine Gavaudo, 2^e adjoint social, CCAS, EHPAD

▶ mercredi, 17 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Jean Lafougère, 3^e adjoint sports, bâtiments sportifs, quotidienneté

▶ mercredi, 16 heures - 19 heures
sur rendez-vous

Yvette Rev, 4^e adjoint école, jeunesse, enfance, adolescence, ALSH

▶ mardi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous

Gilles Solans, 5^e adjoint travaux, bâtiments, urbanisme

▶ jeudi, 14 heures - 17 heures
sur rendez-vous

Josette Blanchet, 6^e adjoint fêtes et cérémonies, vie associative

▶ mardi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous

Martine Bouchut, 7^e adjoint finances, économie locale, informatique

▶ jeudi, 14 h 30 - 17 h 30
sur rendez-vous